Pierre-Honoré Hugrel d'après Franz-Xavier Winterhalter, *L'Empereur Napoléon III* (1862).
Huile sur toile (150 cm x 117 cm), Paris, musée d'Orsay, déposé au musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 20074). Napoléon III est en uniforme de général de division, sans titre, destiné à le mettre sur le même pied que les monarques qui gouvernent alors l'Europe. Il arbore sur la poitrine le collier donné par son oncle Napoléon Ier aux princes de la famille impériale, vraisemblablement celui de son père, Louis, roi de Hollande. Ce faisant, il institue l'usage respecté par les présidents de la République jusqu'à Georges Pompidou d'apparaître avec le collier de grand maître sur leurs portraits officiels.

DOSSIER

L'UNIFORME DES OFFICIERS GÉNÉRAUX FRANÇAIS

Christian BENOÎT
Société des amis du musée de l'Armée

À la mémoire de Francis Courroy,
dont l'amitié et les avis éclairés me manquent.

« Pendant la jeunesse de Louis XV, l'habillement des troupes n'était pas uniforme ; plus tard même nous vîmes des maréchaux, tels que M. le maréchal de Contades, en habit de ville et portant une grande perruque. L'obligation stricte de l'uniforme fut établie depuis ; néanmoins nous avons encore vu les officiers des gardes françaises monter la garde, à Versailles, en habit noir avec le hausse-col sur la poitrine[1]. »

Qu'un officier aux gardes assure son service auprès du Roi sans être en tenue montre les difficultés rencontrées par le pouvoir pour imposer l'uniforme à la noblesse dont sont membres neuf officiers sur dix en 1789[2]. C'est particulièrement vrai pour les généraux.

La volonté de Louis XIV de soumettre l'armée à son autorité met à la charge de l'État toutes les unités, et le financement de toutes les fournitures, dont celle des uniformes, désormais réglementés. Son règne se termine sans que la tâche soit achevée. Son successeur la poursuit avec l'aide de ses ministres, tel le comte d'Argenson, secrétaire d'État à la Guerre de 1743 à 1757, qui donne un uniforme aux généraux.

Le premier uniforme des généraux (1744-1791)

Jusque-là, les généraux ne portaient pas l'uniforme, s'équipant d'une cuirasse en cuir. « Au temps où le buffle défensif était une espèce d'armure de petite tenue, ou un habit moitié de cour et moitié de guerre, les généraux français faisaient orner de broderies d'or ce corselet et le croisaient d'une écharpe ; le corselet se porta ensuite par-dessus l'habit bourgeois. [...] C'était des modes de cour, non des règles d'uniforme ; mais elles en tenaient lieu. [...] Jusqu'au règne de Louis XV inclusivement, la cuirasse continua à faire partie du costume ; les généraux cessèrent de la porter, ainsi que le pot, pendant la guerre d'Amérique ; elle disparaissait en vertu de la toute-puissance de la mode, mais sans que les dispositions réglementaires l'eussent abolie[3]. » Les généraux entourant Louis XIV sur le champ

1. *Mémoires ou Souvenirs et Anecdotes par M. le comte de Ségur*, Paris, Alexis Eymery, 1824, T. I, p. 135.
2. Jean-Paul Bertaud, *La Révolution armée. Les Soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, coll. « Les hommes et l'histoire », 1979, p. 38-39.
3. *Dictionnaire de l'armée de terre et Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes*, par le général Bardin, Ouvrage terminé sous la direction du général Oudinot de Reggio, Paris, Perrotin, 1841-1851, T. IV, p. 2562, art. « général français ».

de bataille, comme Turenne et le futur maréchal de Duras au siège de Douai, par exemple, sont dépourvus du moindre uniforme[4]. Les généraux français ne sont pas les seuls à se comporter ainsi. À Waterloo, Wellington est en habit civil[5].

« Sa Majesté considérant l'importance dont il est que tous les officiers généraux employés dans ses armées soient en toute occasion promptement reconnus de tous ceux qui se trouvent sous leurs ordres, Sa Majesté a jugé nécessaire de leur régler un habillement uniforme, qui annonçant leur caractère, fasse connaître les honneurs et l'obéissance qui leur sont dus ; en conséquence, Elle a ordonné et ordonne que ceux de ses lieutenants généraux et maréchaux de camp qu'Elle a jugé à propos d'employer à l'avenir dans ses armées seront tenus de porter pendant tout le cours de la campagne, un habit non croisé, de la couleur vulgairement appelée *bleu de Roy*, orné d'un bordé de broderie d'or en forme de galon, conformément à l'échantillon qui restera annexé à la minute de la présente ordonnance, avec la seule différence entre les lieutenants généraux et les maréchaux de camp que les premiers auront le bordé double sur les manches et sur les poches, et que les maréchaux de camp n'auront que le bordé simple[6]. »

L'habit prescrit est « à la française », comme celui que portent les hommes du temps. À partir de 1740, il perd de son ampleur, se ferme à la taille en s'ouvrant sur la poitrine. Jusqu'à la fin du siècle, il ne cesse de se rapprocher du corps. Il se porte avec une veste, de la même forme, qui perd ses manches à la fin du règne de Louis XV pour devenir gilet, du fait du rétrécissement de celles de l'habit. La garde-robe masculine comporte encore la culotte[7]. Cet uniforme est la version militaire de l'habit de ville et de cour, d'une coupe conforme à la mode du temps, évoluant sans qu'aucun modèle ne soit donné.

Le dessin de la broderie de « la bordure des habits de MM. les lieutenants-généraux[8] » vaut à cet ornement d'être dit « en crête de vague ».

Pour incomplet qu'il soit – pas un mot sur la coiffure, la veste, la culotte, la chaussure, la couleur des autres pièces de l'uniforme, l'armement, l'équipage de cheval, etc. –, ce texte définit un uniforme qui, au-delà de la forme et de la couleur des effets, est resté inchangé dans le principe de ses attributs jusqu'au dernier quart du XX^{e} siècle. Il distingue deux grades et les insignes qui les font reconnaître.

4. Charles Lebrun, *Louis XIV pendant le siège de Douai*, huile sur toile (3,54 x 5,89 m), Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon (inv. MV 2077).
5. Robert Alexander Hillingford, *The Duke of Wellington at Waterloo* (1815), huile sur toile (0,51 x 0,75 m), Londres, National Army Museum (inv. NAM.1959-08-109-1).
6. *Ordonnance du Roi pour régler un habit uniforme aux officiers généraux employés dans les armées de Sa Majesté*, 1er février 1744.
7. François Boucher, *Histoire du costume en Occident de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Flammarion, 1965, p. 308.
8. « L'Art du brodeur par M. de Saint-Aubin, dessinateur du Roi », in *Descriptions des arts et métiers faites ou approuvées par messieurs de l'Académie royale des sciences*, avec figures en taille-douce, Paris, chez Saillant et Nyon et chez Desaint, 1770, p. 46 et pl. IV, fig. 3.

L'iconographie du temps montre la variété des tenues portées – un maréchal de camp en gilet et culotte jaunes ; un maréchal de France en gilet et culotte rouges, côte à côte[9] – mais aussi que l'uniforme est porté dès qu'ordonné. Ailleurs, un lieutenant général, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, est vêtu de le tenue réglementée, et un maréchal de camp porte un uniforme sur lequel la broderie est étirée, de façon à réduire la dépense de confection[10].

Un des reproches les plus fréquents formulés par les généraux est le coût élevé des broderies et l'existence d'un seul modèle d'uniforme. Ils estiment, avec la guerre de Sept Ans (1756-1763) qui s'éternise, qu'il est plus fait pour le temps de paix que pour celui de la guerre et réclament un uniforme de petite tenue, ce que le Roi accepte. Dès lors les généraux utilisent un uniforme de grande tenue, pour se faire reconnaître de la société et de la cour, et un uniforme de petite tenue pour faire campagne. L'idée de disposer de tenues différentes adaptées aux circonstances est née.

Le 16 octobre 1766, le lieutenant général du Muy adresse un mémoire au ministre de la Guerre, le duc de Choiseul, proposant des améliorations de l'ordonnance de 1744 et demandant que des précisions soient apportées pour faire cesser un désordre patent.

« La nécessité en est démontrée par la diversité qui règne entre eux, diversité si grande qu'entre 540 lieutenants généraux et maréchaux de camp qui existent aujourd'hui, il n'y en a pas deux dont l'uniforme se ressemble ; très peu se sont tenus aux modèles de broderie qui avaient été donnés pendant la guerre de 1740, parce qu'on ne les avait pas fait graver ni insérer dans une ordonnance[11]. »

Aucune réponse n'est apportée avant le règne de Louis XVI.

En 1775, pour la première fois, un règlement est consacré à l'uniforme des généraux, qui traite aussi de celui d'autres officiers[12]. Son intitulé montre le chemin parcouru en trente ans. La tenue des généraux, si elle n'est pas encore uniforme, soulève moins d'opposition et un vulgaire règlement en traite, avec celui d'autres officiers. Il est accompagné de planches dessinées et cotées des broderies.

L'habit bleu se porte avec une veste et une culotte écarlates. Il est muni de parements en botte et d'un collet et ferme à l'aide de boutons en « métal jaune ». Le devant, le collet, les parements et les poches sont bordés d'un galon brodé, qui court aussi sur la veste.

9. Pierre Lenfant, *Siège de Tournai et de ses citadelles, 14 mai 1745*, huile sur toile (2,75 x 2,48 m), Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon (inv. MV 210).
10. Pierre Lenfant, *Bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745*, huile sur toile (2,74 x 2,7 m), Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon (inv. MV 188).
11. Anonyme, « Nos anciens uniformes », *Carnet de la Sabretache*, n° 18, juin 1894, p. 295.
12. *Règlement arrêté par le Roi sur l'uniforme des officiers généraux et autres employés dans ses armées et ses places*, 2 septembre 1775, Paris, Imprimerie royale, 1775.

La « broderie de filés d'or passé, sans paillettes, clinquants, lames, bouillons en or frisé » traduit le souci de ménager la bourse des généraux. Celle du grand uniforme, large de deux pouces (cinq centimètres), est réduite de moitié sur le petit. Le chapeau est garni du même galon d'or. Les généraux peuvent porter un manteau ou une redingote avec rotonde, bleu de roi, chargés du même galon que l'habit. La housse et les chaperons de l'équipage du cheval sont en velours cramoisi, bordé du galon uniforme, double ou simple selon le grade[13].

Plus tard, une nouvelle décision tente d'imposer la volonté royale à un groupe d'officiers rétifs. « Sa Majesté voulant, sans apporter de changements essentiels à ce qu'Elle a déterminé pour l'uniforme de ses officiers généraux, s'expliquer plus positivement sur quelques détails qui en rendront l'usage habituel moins dispendieux et assujettiront en même temps tous les officiers généraux à une tenue plus régulière. Elle a réglé ce qui suit. »

Le grand uniforme est réservé à la « cérémonie de la Saint-Louis et aux autres grandes cérémonies ou occasions de parade » ; le petit uniforme, porté « soit à l'armée, soit dans les garnisons et dans les camps », est bordé du galon d'ordonnance, mais en « broderie passée » – moins onéreuse que la broderie en « or nué » – ou d'un galon imitant la broderie. Le chapeau est bordé d'un galon d'or et orné d'une cocarde en ruban maintenue par une ganse et un bouton uniforme. Il est garni d'un plumet noir, courant à l'intérieur des bords. Les généraux portent des bottes à l'écuyère, sont armés d'une épée et ceux des troupes à cheval d'un sabre, avec dragonne. L'équipement de leurs chevaux comprend la selle à la française avec tapis « de velours ou de drap cramoisi galonné ou brodé en or[14] ».

Les étoiles pour insigne de grade

Le grade de brigadier des armées du Roi, créé au XVII[e] siècle, est donné à des colonels qui reçoivent un commandement supérieur à celui qu'ils exercent d'ordinaire en plaçant sous leurs ordres et pour une campagne d'autres unités pour le temps d'une campagne. Sur l'épaulette de leur grade, introduite dans l'uniforme des officiers par le règlement du 12 janvier 1759[15] et décrite huit ans plus tard[16], les brigadiers ajoutent « une étoile brodée d'or ou d'argent, en opposition à la couleur de l'épaulette », qu'ils conservent au-delà du temps du commandement temporaire qu'ils ont reçu. Le colonel des gardes du corps Bernard de Frézals de Bourfaud arbore une grosse étoile dorée sur l'épaulette argent de son grade[17].

13. « De l'uniforme des officiers généraux » *ibid*., p. 2-5, pl. I et V.
14. *Décision rendue par le Roi concernant l'uniforme des officiers généraux*, 14 mai 1788, Versailles, Imprimerie royale, 1788.
15. Bardin, *op. cit.*, T. IV, p. 2132, art. « Épaulette d'officier ».
16. *Règlement arrêté par le Roi pour l'habillement et l'équipement de ses troupes*, 25 avril 1767, Paris, Imprimerie royale, 1767, p. 6-7.
17. *Jean-Louis Bernard de Frezals de Bourfaud* (1760), huile sur toile (0,76 x 0,60 m), Paris, musée de l'Armée (inv. 01048 ; Ea 21.1).

Les généraux étant dotés d'un uniforme, ceux d'entre eux qui sont « commandants de régiments ou attachés à des corps particuliers » et qui en portent l'uniforme ajoutent des étoiles à leurs épaulettes, destinées à indiquer leur grade : « L'épaulette de ceux qui seront lieutenants généraux, sera garnie de trois étoiles en lame d'argent si elle est en tresse ou galon d'or et en lame d'or si elle est en tresse d'argent ; et celle des maréchaux de camp le sera de deux étoiles en lame d'or ou d'argent, en opposition au fond de l'épaulette[18]. » Deux ans plus tard, il est précisé que l'épée des généraux sera garnie de la dragonne « avec les marques distinctives du grade[19] ». Les étoiles servent dès lors à indiquer le grade, au même titre que les broderies.

La feuille de chêne, nouvel attribut des généraux

En 1791, le règlement de 1786 est modifié[20].

L'habit est désormais croisé, la veste et la culotte sont blanches. Le petit uniforme se distingue par la présence de revers, alors que le grand en est dépourvu, et par celle d'un collet renversé, alors que celui du grand est droit. Les parements de manche sont munis de pattes en drap du fond avec boutons. Le collet renversé, les parements, les pattes de parements, les poches et les revers, sur leurs deux faces, sont bordés de la broderie. Le chapeau porte une cocarde ronde de « couleurs nationales ». La dragonne d'épée est en galon d'or, avec gland sur lequel sont posées les étoiles – trois dont « une en haut et deux en bas » ou deux selon le grade.

En 1793, les appellations de lieutenant général et de maréchal de camp sont remplacées par celles de général de division et de général de brigade[21], avant d'être rétablies sous la Première Restauration[22]. La II[e] République, au nom des « glorieux souvenirs que rappellent au peuple français et à l'armée les dénominations données, sous la République et sous l'Empire, aux officiers généraux », annule cette dernière décision[23]. Depuis, les appellations n'ont pas changé.

Le 14 juin 1794, par arrêté du Comité de salut public, l'uniforme des généraux est à nouveau modifié. Il reprend les traits du petit uniforme du modèle précédent : habit croisé de drap « bleu national », nouveau nom de l'ancienne couleur bleu de roi, avec collet

18. *Règlement arrêté par le Roi pour l'habillement et l'équipement de ses troupes*, 1[er] octobre 1786, Paris, Imprimerie royale, 1786, p. 115.
19. *Décision rendue par le Roi…*, *op. cit*., p. 3.
20. *Instruction provisoire sur l'uniforme des officiers généraux et des aides de camp*, 1[er] avril 1791, Paris, Imprimerie royale, 1791.
21. « Décret relatif à l'organisation de l'armée et aux pensions de retraite et traitements des militaires de tous grades » (art. 6), 21 février 1793, *in* Jean-Baptiste Duvergier, *Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements, arrêts du Conseil d'État*, Paris, Guyot et Scribe, 1834, T. V, p. 163.
22. « Ordonnance du Roi qui donne aux généraux de brigade la dénomination de maréchaux de camp, et aux généraux de division celle de lieutenants généraux », 16 mai 1814, *ibid*., T. XIX, p. 39.
23. « Décret qui rétablit le titre de général de division et de brigade », 28 février 1848, *ibid*., T. XLVIII, p. 63.

renversé et parements écarlates et pattes de parements blanches. La veste et la culotte restent blanches[24]. L'uniforme des généraux est aux couleurs nationales.

Le « ruban façonné en broderie d'or » pour indiquer le grade des généraux est fait désormais de feuilles de chêne. Depuis, la coupe de l'uniforme a souvent changé, mais étoiles et feuilles de chêne sont restées pour identifier les généraux français. Ces deux attributs sont dotés d'une forte charge symbolique et se renforcent l'un l'autre. L'étoile, source de lumière qui perce les ténèbres, un des symboles de l'esprit, et le chêne, figure de force et de sagesse[25], confèrent aux généraux français le statut particulier qui est le leur.

C'est dans cette tenue que Bonaparte fait les campagnes d'Italie et d'Égypte.

Alexandre Oliva, d'après Charles-Louis Corbet, *Buste du général Bonaparte,* marbre (80 cm x 61 cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, dépôt du château de Versailles. Les revers de l'habit sont brodés sur leurs deux faces. Le bouton du modèle 1791 remplace le modèle d'Ancien Régime qui ne comportait aucun attribut symbolique.

24. H. Malibran, *Guide à l'usage des artistes et des costumiers contenant la description des uniformes de l'armée française de 1780 à 1848*, Paris, Combet et Cie, 1904, p. 4-48 et pl. XIX.
25. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant, *Dictionnaire des symboles, mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Paris, Robert Laffont/Jupiter, coll. « Bouquins », p. 221, art. « Chêne », et p. 416, art. « Étoile ».

En décrétant qu'à la tête de chaque armée « il y aura un général en chef[26] », la Convention ne crée pas un nouveau grade, mais une fonction. Pour rendre visible la hiérarchie, des ceintures de tissu sont ordonnées : rouge et blanche pour les généraux en chef, rouge pour les généraux de division, bleue pour les généraux de brigade[27]. Bonaparte sur le pont d'Arcole porte la ceinture de général en chef[28]. Les ceintures de couleur, modifiées, sont portées jusqu'au XXe siècle.

Le texte du 7 août 1798 n'apporte pas de grands changements, mais reflète l'esprit du Directoire et du Consulat, avec le retour d'équipements luxueux, tels qu'on peut les voir lors des revues de sa garde que le Premier Consul passe dans la cour des Tuileries[29]. Les grades sont indiqués par la broderie, le baudrier, dont le fond est blanc, rouge ou bleu, selon le rang, l'écharpe, qui devient tricolore pour le général en chef, les deux autres étant maintenues, et le panache tricolore fait de plumes d'autruche et d'aigrettes. La nouveauté est l'introduction des épaulettes de chef de brigade, c'est-à-dire de colonel, avec étoiles suivant le grade, portées sur le frac hors du service, quand ce dernier n'est pas pourvu de la broderie[30].

Le règlement de 1803 inscrit l'uniforme des généraux dans l'ensemble des tenues portées par les officiers[31]. Il est détaillé, précis, accompagné de planches de figures, dont les dimensions sont indiquées en centimètres ; aucune pièce de l'uniforme, de l'équipement, de l'armement ne lui échappe. C'est l'uniforme des guerres de l'Empire.

L'habit se boutonne droit sur la poitrine avec un collet droit. Il se distingue de celui donné à la troupe, y compris les officiers, qui comporte des revers. Les différences entre le grand et le petit uniforme sont vite ignorées. « La couleur écarlate prescrite pour le collet et les parements de l'habit de grand uniforme a été abandonnée presque aussitôt. Dès le commencement de l'Empire, tous les habits des généraux sont bleus dans toutes leurs parties. [...] Bien que la culotte bleue soit prescrite avec les bottes, l'usage s'est établi de porter aussi la culotte blanche à cheval, comme le faisait l'Empereur. Puis on a agrafé les pans de l'habit de manière à former des retroussis ; alors les pans sont aussi brodés à l'intérieur pour que cette broderie paraisse sur les retroussis dont l'angle est orné de bombes avec foudres[32]. »

26. « Décret relatif à l'organisation de l'armée et aux pensions de retraite et traitements des militaires de tous grades », 21 février 1793, titre VIII, art. Ier, *in* Jean-Baptiste Duvergier, *op. cit.*, T. V, p. 166.
27. « Arrêté du Directoire exécutif qui détermine l'uniforme des officiers généraux », 10 pluviôse an IV (30 janvier 1796), *ibid.*, T. IX, p. 38.
28. Antoine-Jean, baron Gros, *Le Général Bonaparte au pont d'Arcole, le 17 novembre 1796* (1796), huile sur toile (1,30 x 0,94 m), Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon (inv. MV 6314).
29. Jean-Louis Pauquet et André-Joseph Mécou, d'après Jean-Baptiste Isabey et Carle Vernet, *Revue du général Bonaparte Premier Consul* (1800), gravure, Rueil-Malmaison, châteaux de Malmaison et Bois-Préau (inv. MM2004-4-1 ; MM2004-4-2).
30. H. Malibran, *op. cit.*, p. 48-50.
31. *Règlement sur l'uniforme des généraux, des officiers des états-majors des armées et des places, des officiers du corps du génie, des inspecteurs aux revues, des commissaires des guerres, des officiers réformés, des officiers jouissant de la solde de retraite, des officiers de santé et des membres de l'administration des hôpitaux militaires*, Paris, Magimel, an XII – 1803.
32. H. Malibran, *op. cit.*, p. 53.

Les épaulettes sont destinées au petit uniforme, mais elles sont portées dans toutes les tenues, avec quatre étoiles pour les généraux en chef. L'écharpe est « faite d'un roseau d'or et laine » de couleur blanche pour le général en chef, écarlate pour le général de division et bleue pour le général de brigade. Les ceinturons sont blancs, rouges ou bleus selon le grade.

Les campagnes incessantes restreignent le port de l'habit de grand uniforme aux cérémonies de cour et les accessoires comme les panaches disparaissent. Le chapeau, à deux pointes, porté en colonne, c'est-à-dire perpendiculairement à la ligne des épaules, est bordé d'un galon d'or, avec une cocarde tricolore maintenue par une ganse dorée, et un plumet noir, que les généraux en chef prennent l'habitude de remplacer par un plumet blanc pour se faire reconnaître, mais aussi par imitation des maréchaux, quand ils commandent eux aussi des corps d'armée.

La selle à la française, en velours cramoisi, avec housse et chaperons de même couleur, est bordée d'un double galon d'or, complété, pour les généraux en chef, de franges dorées. En campagne, les généraux sont autorisés à user d'une selle à la hussarde posée sur une housse semblable. Les bossettes de mors sont « ornées d'une tête de Méduse », dont le regard pétrifie ses ennemis, selon la mythologie grecque ; un symbole qui s'ajoute à la panoplie des généraux.

L'épée de commandement « de forme antique », suspendue à un baudrier, est réservée au grand uniforme des généraux en chef. En petit uniforme, ils sont, comme les autres généraux en toutes circonstances, armés, « *à pied*, d'une épée [et], *à cheval*, d'un sabre demi-courbe ». Les armes sont munies d'une dragonne sur laquelle sont fixées les étoiles du grade.

Apparaît sur cet uniforme un bouton propre aux généraux, toujours en service, représentant « *un trophée, couronné d'un casque et traversé d'un foudre* », avec pour seul changement la marque du régime politique en place.

En plus de l'habit de grand et de petit uniforme, les généraux peuvent revêtir un frac, coupé comme l'habit de petit uniforme, avec les épaulettes et n'ayant de broderies que sur le collet et les parements. La confusion qui s'installe du fait d'une rédaction peu claire permet aux généraux en campagne de porter ce vêtement de préférence à tout autre.

Les portraits des généraux montrent que l'uniforme qu'ils portent est réglementaire, à quelques exceptions près. Les signes auxquels les généraux se reconnaissent – les feuilles de chêne, les étoiles et l'écharpe – sont en place pour un siècle, l'évolution de la coupe des vêtements étant sans influence.

Cet uniforme est conservé sous la Restauration avec pour changements les marques symboliques du régime et le grand cordon bleu remplaçant le rouge. L'écharpe est maintenant « en

Robert Lefèvre, *Le général Dejan, trésorier de la grande chancellerie de la Légion d'honneur* (1806). Huile sur toile (155 cm x 122 cm). Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 09157).
Toutes les marques distinctives d'un général de division sont réunies sur ce portrait : double rangée de feuilles de chêne au collet et aux parements, trois étoiles d'argent sur les épaulettes d'or. Dejean n'a pas ceint l'écharpe de son grade, dont le port n'est prévu qu'« en service ». Les boutons de son habit sont toujours en service aujourd'hui.

soie blanche, terminée par des franges en argent recouvertes en torsades[33] ». En 1831, la monarchie de Juillet donne aux généraux le pantalon garance, « sans bande ni passepoil », en service dans l'infanterie depuis 1829, pour remplacer le pantalon bleu ou blanc, porté en fonction de la saison, depuis dix ans[34]. Le règlement du 19 août 1836 ajoute une bande bleu foncé – noire en réalité – au pantalon garance[35]. Les écharpes mélangées or et couleur du grade reparaissent.

La conquête de l'Algérie, entamée avec les tenues de France, amène l'abandon du lourd shako de cuir remplacé par des coiffures improvisées plus légères. Parmi les modèles recensés en 1832, celui de la Légion étrangère est adopté et son port généralisé en Afrique l'année suivante. Il est à l'origine du képi[36]. Le 14 juillet 1844, le « bonnet de police à visière » est attribué aux généraux, recouvert de drap bleu et portant un ou deux rangs de broderie[37]. Bien avant cette date, il était porté par les généraux, souvent orné de douze galons qui se substituaient aux broderies et aux étoiles introuvables sur place. La forme du képi n'a cessé d'évoluer, de tronconique et haute sous la monarchie de Juillet à basse à la fin du Second Empire et cylindrique décrite dans la notice du 30 mai 1919.

La guerre franco-prussienne entraîne une évolution décisive dans l'identification des officiers. Dans les unités créées en Algérie, les officiers sont pourvus d'un uniforme sur lequel les galons, en forme de nœuds hongrois, remplacent les épaulettes pour indiquer leur grade. De même, ceux de la garde nationale organisée en 1868 sont dotés de galons circulaires cousus sur le bas des manches, sans épaulettes. Les combats, en particulier ceux de l'hiver 1870-1871, conduisent les officiers des troupes de ligne à suivre cet exemple. Les généraux s'équipent d'uniformes où seules les étoiles indiquent leur grade.

Le dolman-pelisse du modèle 1871 officialise l'évolution : sur ce vêtement entièrement noir, le grade est donné par les étoiles posées sur un nœud hongrois du fond couvrant la hauteur des manches. Au début de la guerre de 1914, des généraux, tels Gallieni[38], portent toujours cet effet. Le képi du modèle 1872 accompagne ce vêtement pour constituer la petite tenue ; il est brodé d'une ou deux rangs de feuilles de chêne. Les généraux de division « ayant un commandement supérieur », ceux qui commandent les corps d'armée créés en 1873[39], ajoutent un galon argent à la jonction du turban et du bandeau. En 1910, les généraux sont pourvus d'une tunique noire unie, avec pattes de parements boutonnées, attentes

33. « Ordonnance du Roi relative à l'habillement uniforme des officiers généraux des armées », 24 août 1816, *in* Jean-Baptiste Duvergier, *op. cit.*, T. XXI, p. 5-6.
34. H. Malibran, *op. cit.*, p. 58 et 57.
35. *Ibid.*, p. 61.
36. Général V [Vanson], « Questions d'uniforme et de tenue (Notes et Documents inédits). La coiffure des troupes en Algérie de 1830 à 1850 », *Carnet de la Sabretache*, n° 66, juin 1898, p. 350-356.
37. H. Malibran, *op. cit.*, p. 62.
38. Caldéré, *Le Général Gallieni* (entre 1914 et 1918), pl. 6 du recueil *Portraits d'officiers généraux 1914*, T. I, aquarelle, gouache et graphite sur vélin (0,161 x 0,104 m), Paris, musée de l'Armée (inv. 05621 ; P870 ; 496-6Bib ; 2012-0-674).
39. « Loi relative à l'organisation générale de l'armée », 24 juillet 1873, *Bulletin des lois*, 1873, p. 266-275.

École française du XIXe siècle, *Le maréchal de Hohenlohe-Bartenstein (1765-1829)*. Huile sur toile (40 cm x 31 cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 02080). Prince autrichien entré au service de la France en 1814, il lève une légion de son nom, avant d'être nommé maréchal de France en 1827 par Louis XVIII.

Adolphe Yvon, *Le maréchal Regnault de Saint-Jean-d'Angély* (deuxième moitié du XIXe siècle). Huile sur toile (45 cm x 47 cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 01795). Maréchal de 1859, au retour de la campagne d'Italie, Regnault est coiffé du képi de petite tenue, orné de trois rangs de broderies de son grade, qui apparaissent aussi sur le collet de son habit.

d'épaulettes dorées et fermant par une rangée de boutons dorés, sans broderies, sur laquelle seules les étoiles indiquent le grade.

La grande tenue comporte jusqu'à la Grande Guerre la tunique à deux rangs de boutons, avec broderies du grade au collet et aux parements, les épaulettes avec étoiles, l'écharpe en soie en fil d'or panachée de six bandes bleues ou rouges selon le grade, la culotte blanche avec les bottes à l'écuyère, et le chapeau bordé d'un galon brodé de branches de chêne et une garniture en plumes d'autruche noires, qui deviennent blanches pour les généraux de division ayant un commandement supérieur. Cette tenue est destinée aux cérémonies. Dans des circonstances moins solennelles, le port du képi et du pantalon garance à bande latérale noire est prescrit.

Les généraux commencent la Grande Guerre le plus souvent en tunique, sur laquelle leurs décorations en insignes complets brillent au soleil. Le port de barrettes de décoration est ordonné au cours du mois d'août, avant que « les différentes manières de porter les décorations françaises et étrangères » soient réglées après la guerre par le grand chancelier, le général Dubail[40].

40. « Décret », 6 novembre 1920, *Journal officiel de la République française*, 11 novembre 1920, p. 18026.

Le général de Castelnau après avoir été élevé à la dignité de grand officier le 18 septembre 1914, gravure (39 cm x 28 cm), Paris, documentation du musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie. Le général de Castelnau commande la 2e armée à la mobilisation de 1914. Il porte, sur ce portrait, la tunique modèle 1910, sur laquelle seules les étoiles des manches indiquent son grade de général de division, la soutache argent de son képi précise qu'il exerce un commandement supérieur.

Eugène Burnand, *Le général Nivelle* (1919-1920). Pastel (68 cm x 48 cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 01612). Nivelle porte la vareuse bleu horizon, la plus répandue parmi les généraux de la Grande Guerre, sur laquelle les décorations apparaissent sous forme de barrettes.

Les nouveaux uniformes réglementés à la fin de l'année 1914 signent l'abandon des tenues colorées et propres à chaque arme et subdivision d'arme pour une tenue de teinte neutre, d'emploi général[41]. La nouvelle tenue est « en drap bleu clair », qu'un journaliste qualifie de « couleur de l'horizon[42] ».

Les généraux reçoivent une vareuse, une culotte et un pantalon, un képi, un bonnet de police et un manteau bleu clair. Une double bande et un passepoil bleu foncé sur l'extérieur des jambes les désignent. Ceux des troupes d'Afrique et des troupes coloniales portent le même uniforme en drap kaki, mais les conditions du moment retardent la fourniture de drap de cette couleur.

Le grade n'est plus indiqué que par les étoiles, portées sur les manches, le képi et le bonnet de police. La couleur des étoiles est dorée, à l'inverse de ce qui se faisait auparavant. Les généraux de division « ayant rang de commandant de corps d'armée » ajoutent un galon d'argent aux étoiles.

41. *Notice descriptive des nouveaux uniformes* (Décision ministérielle du 9 décembre 1914 mise à jour avec les modificatifs des 28 janvier, 17 et 28 mai 1915), Paris, Henri Charles-Lavauzelle, 1915.
42. *L'Illustration*, 16 janvier 1915.

André Devambez, *Le général Joffre distribue des décorations sur le front fin 1914* (premier tiers du XXe siècle). Huile sur toile (147 cm x 97 cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 01384). Les uniformes portés situent la scène représentée à la fin de l'hiver 1914-1915, alors que la distribution du drap bleu horizon commence à peine ; seuls les deux généraux présents – Joffre et un général commandant un corps d'armée – et un officier, à l'arrière, sont dotés de la vareuse portée avec la culotte garance. Devant une division d'infanterie rassemblée, dont on remarque les drapeaux de quatre régiments d'infanterie qui la composent, le commandant en chef remet la Médaille militaire à des sous-officiers et des hommes de troupe. La croix de Guerre est instituée peu après, par la loi du 8 avril 1915.

Pétain, général de division du 14 septembre 1914, porte d'abord un képi bleu clair avec trois étoiles dorées ; commandant du 33e corps d'armée le 20 octobre, il ajoute une barrette métallique sous ses étoiles. Diverses formes de tunique ou de vareuse apparaissent au cours de la guerre, sous l'influence de la mode et de la fréquentation des armées étrangères. Le col droit cède la place au col dit « Saxe », droit et retombant, officialisé en 1920, dont la forme évolue en laissant de plus en plus apparaître le col de la chemise et la cravate régate, jusqu'à atteindre celle définie en 1935 et inchangée depuis.

La suppression des broderies prive les généraux des services de tout insigne de grade puisqu'ils ne portaient pas les étoiles auparavant. Des étoiles argent leur sont attribuées.

Sur le casque Adrian, mis en service au printemps 1915, les généraux font souvent figurer autour de la grenade les étoiles de leur grade.

La guerre occasionne beaucoup de panachage de tenues de divers modèles, en particulier au moment de la mise en place du drap bleu clair, qui ne cessent pas avec l'Armistice. Le jour de l'entrée de Foch à Strasbourg, plusieurs généraux l'accompagnent : « Le maréchal, ainsi que les généraux Weygand et Fetter, ne porte pas le bleu horizon, mais le bleu

ardoise qu'il a toujours porté. Sur les manches du manteau, aucune étoile. [...] Le général Vandenberg, sans manteau, porte la tenue d'avant-guerre avec le pantalon rouge si cher à nos compatriotes. Le général de Castelnau a un manteau capote bleu horizon, le général Margot, un manteau à pèlerine également bleu horizon[43].»

Le retour de la paix entraîne une remise en ordre progressive. Nommé grand chancelier le 15 juin 1918, le général Dubail reprend sa tenue d'avant-guerre, mais dès 1919, de nouveaux uniformes sont définis, qui se déclinent en «tenue ordinaire ou de ville» et «grande tenue», sans doute peu ou pas portés, l'armée n'étant pas encore démobilisée et bientôt envoyée en occupation en Allemagne.

Renouard, *Le général de division Dubail, grand chancelier de la Légion d'honneur* (1919). Huile sur toile (109 cm x 90cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 01412). Le général Dubail porte la tenue modèle 1872, sur laquelle son grade est indiqué par les deux rangs de broderies de son collet et de ses parements, les trois étoiles sur ses épaulettes et la ceinture or et rouge. Les plumes blanches de son chapeau indiquent qu'il exerce «un commandement supérieur» à celui d'une division. À la mobilisation de 1914, il commande la 1re armée.

En 1921 la tenue est mise en service[44]. Elle est «en drap bleu clair et facultativement en drap kaki pour les officiers généraux des troupes d'Afrique et des troupes coloniales». Sur les jambes du pantalon et de la culotte, le passepoil encadré de deux bandes de drap de couleur bleu foncé ou kaki reste propre aux généraux.

La broderie apparaît sur des pattes de collet, avec une (général de brigade), deux (général de division) ou trois rangées de feuilles de chêne (maréchal). Les «insignes de grade et de fonctions» sont les étoiles en or posées sur les manches. Aux insignes de grade anciens (deux, trois ou sept étoiles) s'ajoutent ceux des fonctions: «Les généraux commandants de corps d'armée portent, comme insignes de fonctions, une quatrième étoile disposée en losange avec les trois premières. Les généraux commandants d'armée et les membres du conseil supérieur de la Guerre portent une cinquième étoile superposée aux quatre premières.» Le décret-loi du 6 juin 1939 crée les «appellations spéciales» de général de corps d'armée et de général d'armée. Les étoiles redeviennent argent dans la description

43. Capitaine E.-L. Bucquoy, «Les uniformes de la Grande Guerre. Le maréchal Foch sur la place Kléber à Strasbourg, le 27 novembre 1918», *Le Passepoil*, n° 4, juillet-août 1921, p. 58 et pl. 12.

44. «Description des nouveaux uniformes concernant la tenue ordinaire ou de ville et la grande tenue des maréchaux de France, officiers généraux et officiers des services ayant rang d'officiers généraux», 24 juin 1921, in *Notice descriptive des nouveaux uniformes* (30 mai 1919), Édition mise à jour jusqu'au 1er février 1923, Paris-Limoges, Henri Charles-Lavauzelle, 1923, p. 7-15.

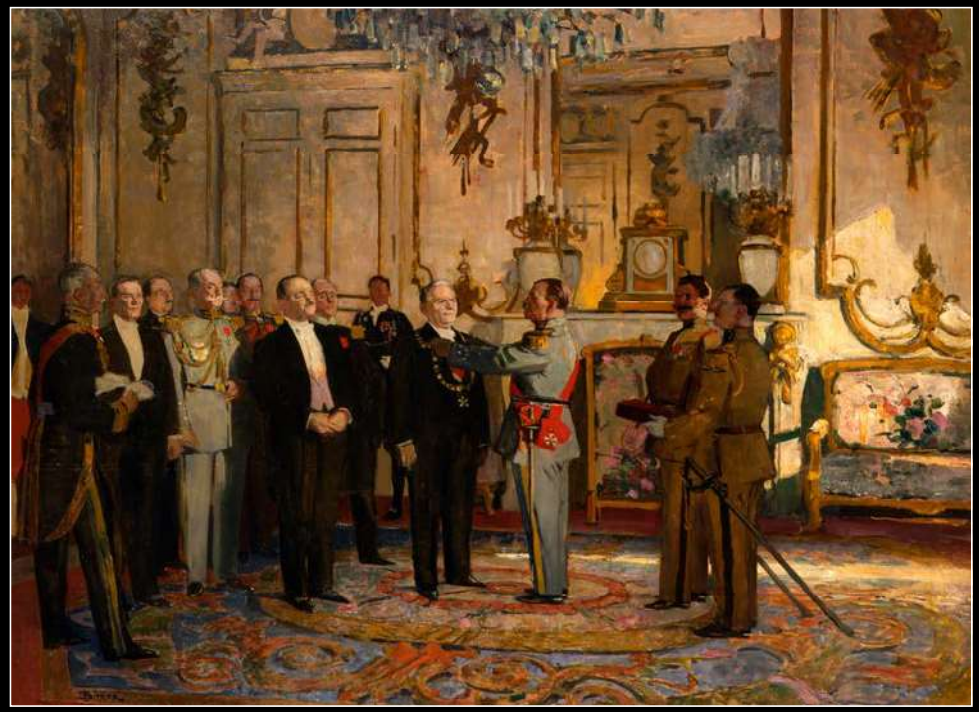

Lucien Simon, *Le général Dubail remet le collier de grand maître de la Légion d'honneur à M. Gaston Doumergue, élu président de la République* (premier tiers du XXe siècle). Huile sur toile (130 cm x 166,5 cm) Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 01129). À la suite de son élection, le président de la République est investi dans ses fonctions quand il est reconnu grand-maître de la Légion d'honneur par le grand chancelier qui lui remet le collier de l'ordre. Le 13 juin 1924, jour de son élection, Doumergue, arrivé au palais de l'Élysée à 18 h 35, est conduit dans le grand salon doré pour y recevoir des mains du général Dubail les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur et le collier de grand maître, en présence du général Lasson, chef de la maison militaire du président, qui a revêtu la même grande tenue modèle 1921 que le grand chancelier.

du 17 avril 1930, mettant fin à la confusion dans la couleur des métaux employés qui régnait depuis la description de décembre 1914 et ses modificatifs émis dès 1915 et tout au long de la guerre[45].

En grande tenue, en drap bleu clair pour tous les officiers généraux, «troupes d'Afrique et troupes coloniales comprises», s'ajoutent les épaulettes en or avec étoiles en or ou bâtons croisés. Le pantalon est garni d'une bande de drap bleu foncé piquée en son milieu d'une soutache or et, de chaque côté de cette soutache, un galon or qui laisse le fond bleu foncé apparaître à l'extérieur.

45. Professeur Georges Dillemann, «Les étoiles, insignes des grades et des fonctions des officiers généraux», *Carnet de la Sabretache*, nouvelle série, n° 32, 2e trimestre 1976, p. 43-49; Compléments et corrections, n° 42, 2e trimestre 1978, p. 46-48; 2e complément, n° 57, 2e trimestre 1981, p. 51-55.

Très peu de généraux se conforment aux prescriptions de cette tenue, en particulier en gardant aux jambes les bandes bleu foncé qui rappellent celles qu'ils portaient pendant la guerre. Foch apparaît ainsi sur son portrait peint l'année suivant sa mort. De plus, le règlement étant muet sur le harnachement, le tapis de sa selle est taillé dans un drap de la nuance ardoisée de sa tenue[46].

Le 28 mai 1931, une nouvelle tenue, aux couleurs d'avant-guerre, est rétablie. Conservant la coupe de celle de 1921, elle se caractérise par la disparition des broderies en tant qu'insigne de grade sur la tunique, au profit des étoiles de manche. La broderie qui apparaît au col et sur les parements est d'un modèle unique, ne comportant qu'un rang de broderie, quel que soit le grade ; ce n'est plus qu'un ornement propre à la tenue des généraux. La grande tenue comprend les épaulettes, la ceinture et le chapeau ; la tenue de ville se porte avec le képi, qui conserve les rangs de broderie en fonction du grade, sans épaulettes ni ceinture. Les délais accordés aux généraux pour se pourvoir de la nouvelle tenue entraînent le port simultané de l'ancienne et de la nouvelle tenue dans des circonstances solennelles comme l'enterrement du maréchal Lyautey, par exemple[47].

En dehors des circonstances où la tenue 1931 est de règle, les généraux portent la tenue de tous les officiers, en drap kaki, dont la généralisation est décidée en 1935, mais que certains ont adoptée depuis longtemps. Sur cette tenue, qui est celle de la campagne de 1939-1940, les étoiles de manche sont les seuls insignes de grade et le képi est, selon le règlement[48], entièrement kaki avec étoiles d'argent, mais le képi brodé est souvent porté. Cette tenue est aussi celle de l'armée d'armistice.

Dans l'armée de la Libération, équipée par les Alliés, les Français se distinguent en conservant des signes qui les identifient. Les généraux arborent des coiffures d'avant-guerre. Le général de Lattre apparaît en képi étoilé et, parfois, en casque Adrian sur lequel cinq étoiles sont peintes[49].

De 1931 à 1983, seul le képi porte des broderies indiquant le grade des généraux. Un nouveau modèle fait disparaître la distinction des grades, introduite plus de deux siècles auparavant. C'est la tenue actuelle des généraux, taillée dans le drap dit « Terre de France », avec képi brodé ou en drap du fond.

46. Georges Scott, *Le Maréchal Foch et les Alliés* (1930), huile sur toile (1,25 x 0,92 m), Paris, musée de l'Armée (inv. 05812 C1 ; Ea 2069).
47. *Enterrement du maréchal Lyautey*, Nancy, 2 août 1934, photo, musée Nicéphore Niépce, Ville de Chalon-sur-Saône, http://www.open-museeniepce.com.
48. *Bulletin officiel du ministère de la Guerre*, édition méthodique, n° 104, « Description des uniformes. Officiers, adjudants-chefs, adjudants, sous-officiers de carrière et sous-officiers servant au-delà de la durée légale », volume arrêté à la date du 20 avril 1935, Paris-Limoges, Henri Charles-Lavauzelle, 1935.
49. Casque Adrian modèle 1926 du général de Lattre de Tassigny (1944-1945), Paris, musée de l'Armée (inv. 998.1146).

Le général d'armée Benoît Puga, grand chancelier de la Légion d'honneur, Paris, grande chancellerie de la Légion d'honneur. Sur la tenue Terre de France, les attentes d'épaulette en drap du fond, brodées en cannetille d'or, caractérisent la tenue des officiers généraux, ultime trace des épaulettes abandonnées, et les cinq étoiles sur le bas des manches, le général d'armée.

Jacques Lebled, Képi de cérémonie – Pinet, képi de service courant du général d'armée Puga.

Le statut général des militaires adopté en 1972[50] fait des femmes des militaires de plein droit et non plus des auxiliaires. En 1976, Valérie André est nommée médecin général, grade équivalent à celui de général de brigade ; en 1988, Louise Coppolani, commissaire général de brigade et Andrée Tourné, général de brigade. Sur leurs uniformes qui ne se distinguent de celui des hommes que par sa coupe, elles portent des coiffures brodées, qui arborent les mêmes insignes de grade.

Tenues non réglementaires ou de fantaisie et parfois officielles

Le 16 mars 1744, un mois après la parution de l'ordonnance donnant un uniforme aux généraux, le comte de Bercheny demande à conserver l'uniforme à la hongroise qu'il a adopté. « Vous me permettrez donc, s'il vous plaît, écrit-il au ministre de la Guerre, de vous répéter que je n'aurais pas été le dernier à suivre [le[51]] règlement de Sa Majesté, si en qualité d'inspecteur général des hussards et dans les vues du bien du service du Roi, je n'avais pas pris l'habillement de cette nation, que j'ai cru indispensable dans la place que j'occupe. » À ses yeux, cet uniforme favorise le recrutement de son régiment. « Un officier général français habillé à la hongroise est une nouveauté qui charme également les hussards français et attire les hussards ennemis. Ils y voient de la distinction dans leur nation et ils en sont susceptibles. » Le 22 mars, d'Argenson lui répond que le Roi, qui lui rend grâce de sa demande et des motifs qui l'ont inspirée, l'autorise à garder son uniforme[52]. En 1775,

50. « Loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires », Legifrance.gouv.fr.
51. Mot manquant.
52. Général V [Vanson], « Nos anciens uniformes », *Carnet de la Sabretache*, n° 2, février 1893, p. 48-49.

École française du XVIII[e] siècle, *Le maréchal duc de Gontaud-Biron, en uniforme des gardes françaises.* Huile sur toile (120 cm x 100 cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 08157). Louis-Antoine de Gontaud-Biron, commandant du régiment des gardes françaises en 1745, est nommé maréchal de France en 1757. Sur l'uniforme de son régiment, il porte les épaulettes de colonel sur lesquelles figurent des bâtons croisés ainsi que sur la dragonne de son épée, ce qu'aucun texte ne prévoit.

les généraux « commandants de régiments ou corps particuliers » sont autorisés à en porter l'uniforme, en ajoutant un plumet blanc à leur chapeau[53].

Sous l'Empire, très nombreux sont les généraux qui prennent la tenue des unités qu'ils commandent, tels Lasalle en tenue de hussard[54], Lariboisière en tenue d'artilleur[55] et ceux de la garde impériale. Le général de division Dorsenne, qui commande le corps des grenadiers, en porte l'uniforme[56]. Les maréchaux font de même : Bessières, qui commande la cavalerie de la garde, porte l'uniforme du régiment de chasseurs à cheval qu'il a commandé[57], tout comme Poniatowski, celui du régiment des chevau-légers lanciers polonais[58]. Et s'ils ne portent pas les broderies spécifiques et se contentent des étoiles ou des bâtons croisés sur leurs épaulettes, le grand cordon rouge qui barre leur poitrine suffit à les désigner à l'attention.

La charge de colonel général donne autorité sur tous les régiments d'une même arme. Supprimée à la Révolution, elle est rétablie par Napoléon qui la confie à des maréchaux ou des généraux choisis.

Salomon-Guillaume Counis, *Le général Junot en uniforme de colonel général des hussards* (première moitié du XIX[e] siècle). Miniature sur tabatière en porcelaine (10,8 (h) x 11 (l) x 19 (p) cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 010635). Junot porte un uniforme à la hongroise, différent de ceux des régiments, agrémenté des feuilles de chêne, dessiné par Isabey pour le sacre de Napoléon.

Ces particularismes n'ont jamais disparu. À la mobilisation de 1914, des généraux commandant les brigades de cuirassiers et de dragons portent le casque de ces subdivisions d'arme et ceux des divisions de cavalerie, le casque de dragon, sur lesquels les

53. « De l'uniforme des officiers généraux » *ibid.*, p. 3.
54. Antoine-Jean, baron Gros, *Le Général Antoine de Lasalle recevant la capitulation de la garnison de Stettin le 30 octobre 1806* (1808), huile sur toile (2,48 x 1,74 m), Paris, musée de l'Armée (inv. 19814 ; Ea 655).
55. Antoine-Jean, baron Gros, *Le Général de Lariboisière faisant ses adieux à son fils* (1814), huile sur toile (2,94 x 2,35 m), Paris, musée de l'Armée (inv. 4990 I ; Ea 156).
56. Philipp Velyn, d'après Justine Lesuire, *Jean-Marie Le Paige Dorsenne*, estampe (0,255 x 0,20 m), Rueil-Malmaison, châteaux de Malmaison et Bois-Préau (inv. MM40.47.6814.2. P. 11).
57. Henri-François Riesener, *Jean-Baptiste Bessières, duc d'Istrie, maréchal de France* (vers 1806), huile sur toile (0,61 x 0,505 m), Paris, musée de l'Armée (inv. 6836 ; Ea 124).
58. Jozef Grassi, *Le Prince Jozef Antoni Poniatowski* (1810), huile sur toile, Varsovie, château royal.

étoiles sont fixées. Au cours de la guerre, la formation d'une grande unité de la même subdivision d'arme conduit son chef à en adopter les particularités : le général Jonas, qui commande la 47e division d'infanterie composée de bataillons de chasseurs alpins, se coiffe d'un béret orné de deux étoiles[59] ; le général Mordacq, quand il commande la 90e brigade d'infanterie, composée d'unités de l'armée d'Afrique, se coiffe du casque Adrian avec croissant et étoiles[60] ; le général Gremillet est un des nombreux généraux qui rappellent leur provenance à l'armée coloniale en ajoutant des étoiles sur leur casque à l'ancre de marine[61].

Aujourd'hui, le général commandant la Légion étrangère ne saurait se passer de nouer une cravate verte ou de se coiffer d'un béret vert. Le port du béret rouge par le général commandant la brigade parachutiste, du béret alpin par le commandant de la brigade d'infanterie de montagne, de la tenue des sapeurs-pompiers de Paris par le commandant de la brigade renforce le sentiment d'appartenance en donnant une identité commune aux généraux et aux troupes sous leurs ordres.

L'uniforme des maréchaux de France

Rien n'est dit de l'uniforme des maréchaux dans l'ordonnance de 1744 ni dans le règlement de 1803. Seul leur bâton est réglementé. Le 11 avril 1758, « M. le maréchal de Belle-Isle a représenté au Roi qu'il convenait d'avoir des bâtons faits exprès pour donner aux maréchaux de France le jour de leur serment, et en conséquence on en a fait faire, qui furent donnés dimanche dernier[62]. »

Les maréchaux étant lieutenants généraux en portent l'uniforme qu'ils surchargent de broderies. Le 14 juin 1775, lors des festivités du sacre de Louis XVI, se déroule une cavalcade à laquelle participent « les maréchaux de Muy, de Broglie et de Nicolaï, sans garder le rang et en uniformes de lieutenants généraux, mais brodés de même sur les tailles[63] », comme le sont les uniformes des officiers de la garde royale.

Napoléon rétablit les maréchaux. « Les grands officiers de l'Empire sont : premièrement, des maréchaux de l'Empire, choisis parmi les généraux les plus distingués[64]. » Leur uniforme est celui des généraux, surchargé de broderies. Leurs portraits en montrent toutes

59. Lucien Jonas, « Général de Pouydraguin », *Les Armées de l'Est*, Paris, Librairie Dorbon-Ainé, 1915, p. 14.
60. « Le général Mordacq », *Le Pays de France*, 7 mars 1918, photo de couverture.
61. Casque modèle 1915 ayant appartenu au général Gremillet, collection particulière, La Collection de casques militaires de Greg, http://gregcollectiondecasques.wikeo.net/les-casques-francais-de-generaux-1914-a-1918.html.
62. *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, publiés sous le patronage de M. le duc de Luynes par MM. L. Dussieux et E. Soulié, Paris, Firmin Didot, 1864, T. XVI, *1757-1758*, p. 410-411.
63. *Journal inédit du duc de Croÿ, 1718-1784*, publié d'après le manuscrit autographe conservé à la bibliothèque de l'Institut, avec introduction, notes et index, par le vicomte de Grouchy et Paul Cottin, Paris, Ernest Flammarion, 1907, T. III, p. 201.
64. « Sénatus-consulte organique », art. 48, 28 floréal an XII (18 mai 1804), *in* Jean-Baptiste Duvergier, *Collection complète des lois...*, *op. cit*. 1836, T. XV, p. 5.

Jean-Joseph Ansiaux, *Le maréchal Kellermann, duc de Valmy* (première moitié du XIXe siècle). Huile sur toile (135 cm x 108,5 cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 01982). Kellermann est représenté vêtu de l'habillement de maréchal d'Empire dessiné par Isabey pour le sacre de Napoléon. Sur son bâton, les aigles remplacent les fleurs de lis du modèle d'origine.

Jérôme Martin Langlois, *Le maréchal Ney* (Ier Empire), esquisse pour le portrait du salon des maréchaux des Tuileries. Huile sur toile (28,9 cm x 20 cm), Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 09172). Sous le manteau fourré dont il se vêt pendant la retraite de Russie, Ney est en petite tenue de maréchal, collet brodé de trois rangs de feuilles de chêne, épaulettes d'or retenues par les boutons d'épaule et pendant sur les épaules pour enfiler le manteau, ceinture dorée, chapeau brodé et grand cordon.

les caractéristiques. En campagne, les maréchaux portent des tenues, moins décorées, plus adaptées à la vie qu'ils mènent.

Louis XVIII, « considérant que les ordonnances des Rois [ses] prédécesseurs n'ont point déterminé l'uniforme que doivent porter les maréchaux de France », officialise par ordonnance les pratiques anciennes. Le texte ne fait aucune allusion aux marques de grade, seuls les épaulettes et les boutons « seront empreints de deux bâtons de maréchal croisés » ; le bâton sera « parsemé de fleurs de lis en or » ; l'écharpe sera en soie blanche. Il renvoie à un « règlement général sur les uniformes » tous les détails de cet uniforme[65].

Sous la monarchie de Juillet[66], l'uniforme des maréchaux se distingue de celui des généraux par les « marques distinctives » : les épaulettes, la broderie en or, la ceinture, les

65. « Ordonnance du Roi relative à l'habillement uniforme des maréchaux de France », 28 août 1816, *ibid.*, 1837, T. XXI, p. 9-10.
66. « Ordonnance du Roi sur l'uniforme des maréchaux de France et des officiers généraux », 19 août 1836, *Bulletin des lois du royaume de France*, T. XIII, 2e trimestre de 1836, Paris, Imprimerie royale, 1837, p. 322-332.

plumes blanches frisées et le bâton. Sur les épaulettes les maréchaux portent deux bâtons croisés et sept étoiles en argent massif. La broderie s'étale sur trois rangs. La ceinture, signe de service, « est formée en filet d'or et soie blanche », terminée à chaque extrémité par un gland orné sur ses deux côtés de « deux bâtons croisés, entourés de sept étoiles d'argent ». Le bâton de maréchal, identique à la description de 1758, est « parsemé d'étoiles en or ». Cet uniforme est porté jusqu'à la fin du Second Empire, sans changement[67]. La III[e] République maintient ce règlement sans changements[68]. Le texte en vigueur aujourd'hui envisage la nomination de maréchaux de France, qui sont dotés de la même tenue que les généraux, à la différence près que leur képi comporte trois rangs de feuilles de chêne et sept étoiles dans l'écusson central ; le bâton est également prévu[69].

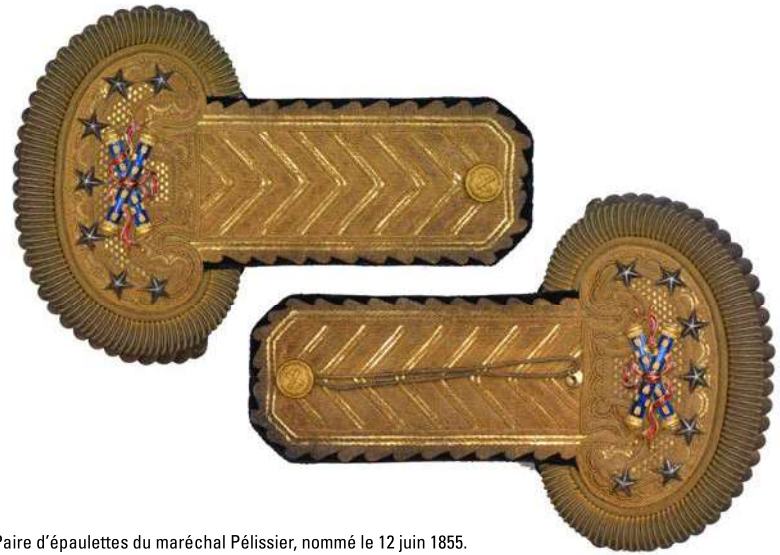

Paire d'épaulettes du maréchal Pélissier, nommé le 12 juin 1855. Paris, musée de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie (inv. 03448). Fabrication ancienne maison Rouart, J. Maria Succ., Paris. Les épaulettes montrent la disposition des bâtons croisés et des sept étoiles de son grade. Le cordonnet figurant sur l'épaulette droite sert au maintien du grand cordon de la Légion d'honneur.

67. *Uniformes de l'armée française en 1848*, dessinés d'après les ordres du ministre de la Guerre par Janet-Lange, sn, sl, sd [1848], pl. « Maréchal de France ».
68. Ministère de la Guerre, *Description des uniformes des officiers généraux, des officiers sans troupe et des employés militaires des différents corps ou services et Description du harnachement des chevaux de selle des officiers généraux et assimilés*, Paris, Imprimerie L. Baudoin, 1892.
69. Instruction n° 10300/DEF/EMAT/LOG/ASH - DEF/DCCAT/LOG/REG relative aux tenues et uniformes des militaires des armes et services de l'armée de Terre, 13 juin 2005, p. 97 et 107.

L'histoire de leur uniforme ne peut s'écrire sans une réflexion sur la place que les généraux français occupent dans la société et l'État. La Révolution et l'Empire ont mis en lumière les généraux et souvent le pouvoir les a mis en avant pour proclamer sa force et son bon droit. Des récompenses uniques leur ont été remises, comme des drapeaux d'honneur. Leur uniforme est apparu comme la marque de l'autorité, du succès et de la prééminence, au point que du Directoire au début de la III[e] République (*voir illustration page 54*), tous les chefs de l'État ont adopté leur uniforme ou une tenue proche, à la notable et courte exception d'Adolphe Thiers. Plus tard encore, Pétain et de Gaulle ont renoué avec ce particularisme français, qui ne se rencontre ailleurs que dans les dictatures, d'un chef de l'État en uniforme.

Il aura fallu près d'un demi-siècle pour définir un uniforme destiné aux généraux et parvenir à le faire porter par tous. Le coût élevé de la dépense à consentir pour s'équiper renforçait leur répugnance à se conformer à un règlement comme un simple troupier, mais le port d'un uniforme brillant et distinctif finit par vaincre leur résistance.

Du jour où un uniforme leur est donné, beaucoup de généraux semblent cependant s'efforcer, à voir leurs portraits, à lire leurs écrits et à examiner leurs tenues, de se soustraire aux prescriptions des textes réglementaires, pour, s'en servant comme d'un guide, se composer des tenues personnelles et se créer une identité. Rien de plus symptomatique que la juxtaposition des tenues des maréchaux Joffre, Foch et Pétain, dans une vitrine du musée de l'Armée, pour en être convaincu.

L'histoire de l'uniforme des généraux n'en reste pas moins identique à celle de tous les uniformes. Les guerres jouent un rôle essentiel dans leur évolution, éliminant la tenue la plus brillante – la grande tenue – pour la remplacer par une autre plus modeste – la petite tenue – qui accède au premier rang, quand ce n'est pas la tenue de campagne. La paix revenue, le poilu vainqueur de 1918 impose le maintien de sa tenue, celle dans laquelle il est statufié sur la plupart des monuments aux morts, et l'introduction d'une grande tenue, même bleu horizon, puis aux couleurs d'avant-guerre, est un contresens qui s'explique par le besoin ressenti – à tort, à voir les décisions prises au même moment par les armées, anciennement alliées ou ennemies – de disposer d'une tenue de prestige, alors que l'armée française commençait, sans que ses chefs ou le pouvoir politique en prennent conscience, à être surclassée. ■

REMERCIEMENTS : cet article, rédigé à la demande initiale de Patrick Spilliaert puis à celle de Dominique Henneresse, n'aurait pu être écrit sans l'aide diligente de Patrice Grelet et Tom Dutheil. Qu'ils soient tous remerciés, les uns, pour m'avoir poussé à travailler le sujet, les autres, pour leur apport précieux et leur disponibilité.